



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2026070
Contribution au Fonds de Solidarité Logement**

Séance du 16 Septembre 2026

Le 1^{er} Juillet 2026, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAUDRAT Didier, Maire.

Présents : M GAUDRAT Didier, M DELIGEARD Arnaud, Mme LEBRE Amélia, M VIGNE Olivier, M DESBOUIS Serge, M DABLEMONT Guy, Mme QUESNOT Michèle, Mme CHOPIN Christine, M MONNET Jérôme, M PLAZA Kevin, Mme SOUFFERANT Anne-Laure, M PISSOCHET France, Mme FATAH Sandrine

Absents : Mme DEGIRAL Laurence, Mme BILLAUD Alicia.

Excusés : Mme DEGIRAL Laurence, Mme BILLAUD Alicia.

Pouvoirs : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme LEBRE Amélia, Mme BILLAUD Alicia donne pouvoir à M PLAZA Kevin.

Secrétaire de séance : Mme QUESNOT Michèle.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 03 Septembre 2026

Date d'affichage de la convocation : 03 Septembre 2026

Mme LEBRE Amélia n'est pas encore arrivée.

Monsieur le Maire informe que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) intervient pour les personnes éprouvant des difficultés financières pour accéder ou se maintenir dans un logement. Ce fonds est principalement financé par le Conseil départemental et fournisseurs d'énergie avec lesquels il a signé des conventions. Cependant, le Président du Conseil départemental est autorisé à solliciter la participation financière, sur la base du volontariat, des communes et EPCI du département, à hauteur de 1 € par habitant selon le dernier recensement. Pour la commune de Treteau, cela représenterait une somme totale de 517 €, que le Conseil Municipal doit décider de régler ou non.

Le Conseil Municipal décide de ne pas participer financièrement au Fonds de Solidarité Logement.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme
Le Maire
Didier GAUDRAT**

